

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT

Le compte administratif annexe « Régie des Transports » 2021

Le compte administratif de la Régie des Transports constitue le bilan d'exploitation de l'activité transports de personnes de la commune d'Eysines. Il est également adopté par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation. Il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

La Régie des transports de la ville d'Eysines a été créée par délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 1985 dans le cadre des dispositions de la loi d'Orientation des transports intérieurs (L.O.T.I.) et du décret n°85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes.

La ville exécute en effet des missions de transports de personnes dans les cas suivants :

- circuits spéciaux de ramassage scolaire organisés par délégation et financés par Bordeaux Métropole (à hauteur de 90%, 10% restant à la charge de la commune).
- transports occasionnels ou habituels destinés à d'autres personnes que les membres de la collectivité propriétaire (transports d'élèves dans le temps scolaire, transports de jeunes dans le cadre des activités du centre de loisirs ou du service jeunesse, CCAS 3^{ème} âge etc...)

L'objectif était d'individualiser, par le biais d'une régie dotée de la seule autonomie financière la personne responsable et la comptabilité de ce service, cette activité particulière entrant dans le champ des activités commerciales. Dès lors, dans le cadre des dispositions des articles L2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, aucun déficit d'exploitation de cette régie ne peut être pris en charge par le budget principal au regard du principe d'équilibre financier des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC).

Cette régie est inscrite au registre départemental des transporteurs de voyageurs.

⇒ **Ses moyens actuels**

↳ matériel : la régie des transports de la Ville d'Eysines dispose aujourd'hui de 2 véhicules acquis par la ville :

- marque IRIBUS CJ733WN acheté en décembre 2019 à la place du bus IRIBUS 6619SB33
- marque MAN SR280 2029VR33 (périmètre transports urbains CUB)

↳ humains : 2 chauffeurs, et des accompagnateurs en tant que de besoin en fonction des taux d'encadrement.

La mise à disposition de ces personnels est informelle. Elle donne lieu cependant à remboursement de charges par le budget principal.

⇒ **Son organisation**

La régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation de 4 membres et un directeur. Son administration comptable est assurée par le service Finances/comptabilité.

⇒ Bilan d'activité

Pour 2021, le nombre de kilomètres parcourus dans l'année, tous moyens de transports confondus (y compris les locations ponctuelles avec chauffeur prises en charge par le budget principal) a augmenté de 28,33 %. Il a été de 31 097 km contre 24 232 km en 2020. Le nombre de km parcourus par les bus de la régie a aussi augmenté de 88,59 %, il s'est élevé à 18 851 km contre 9996 km en 2020. Cette différence importante s'explique par l'arrêt du fonctionnement du service pendant le premier confinement de l'année 2020.

Parmi les activités, l'activité « ramassage scolaire » est assurée dans le cadre des conventions de délégation partielle conclues avec Bordeaux Métropole.

4 circuits de « ramassage scolaire » par transporteur fonctionnent depuis la rentrée scolaire 2016-2017 pour les circuits du Bourg, de La Forêt, de R. Claverie, et du Derby. Le circuit d'Hastignan a été supprimé à partir du 8 mars 2021.

185 enfants utilisent le service de ramassage scolaire.

⇒ Bilan financier

Le résultat de l'année 2021 est déterminé comme suit :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Recettes d'exploitation | 188 816,03 € |
| Dépenses d'exploitation | 133 501,58 € |
| Résultat 2020 | 55 314,45 € |
| Excédent de fonctionnement reporté | 35 519,93 € |
| Résultat cumulé | 90 834,38 € |

Le résultat financier fait apparaître :

1. En recettes d'exploitation

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 35 519,93 €
Il s'agit du report du résultat cumulé des exercices antérieurs.

Chapitre 70 - Produits des services : 188 522,43 €

Ces recettes sont en augmentation par rapport à 2020 non seulement du fait de la reprise totale du fonctionnement du service, mais également suite à l'augmentation des tarifs votée par délibération n° 02 du 12 juillet 2021.

Chapitre 74 - Dotations et participations : 304,90 €

Ce chapitre comptabilise la participation forfaitaire du collège Albert Camus pour le transport des collégiens vers les équipements communaux.

2. En dépenses d'exploitation

En parallèle, les charges sont également en augmentation de 7,95 % par rapport à 2020, et se décomposent comme suit :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 68 434,80 €

Ces charges correspondent aux dépenses nécessaires pour les bus, tels que les frais d'entretien, de réparations, de carburants ou encore d'assurances.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 52 801,81 €

Ces charges représentent le remboursement par la régie des transports pour la mise à disposition de deux chauffeurs pour les bus municipaux et des accompagnateurs pour les circuits de ramassage scolaire.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 12 113,88 €

Ce chapitre enregistre le remboursement par la régie des dépenses assurées par Bordeaux Métropole pour les circuits de ramassage scolaire au titre de la délégation partielle de compétences.